

***Projet éducatif de territoire
de la commune de
BOGEVE***



SOMMAIRE

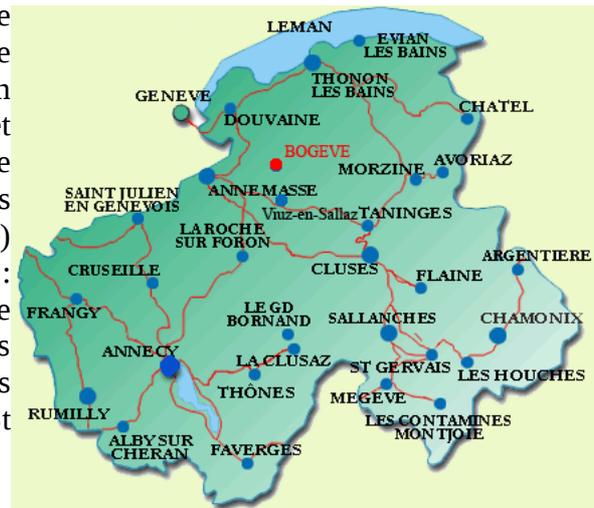
1. Présentation et analyse du territoire.....	3
1.1 Localisation et situation géographique	3
1.2 Situation administrative	3
1.3 Situation démographique.....	3
1.4 Situation économique	4
1.5 Équipements collectifs et services aux personnes	5
1.6 Acteurs dynamiques du territoire	5
1.7 École existante et répartition des élèves.....	5
2. Situation existante au 31 juin 2014.....	6
2.1 Les organisateurs du temps de l'enfant	6
2.2 Les personnes et les conventions.....	6
2.3 Les partenaires du PEDT.....	7
3. Instances de pilotage.....	7
4. La nouvelle organisation	8
4.1 Les nouveaux horaires de l'école.....	8
4.2 Les temps périscolaires.....	8
5. Les axes du PEDT.....	9
5.1 Les axes du projet d'école de la commune.....	9

7. Annexes

1. Présentation et analyse du territoire

1.1 Localisation et situation géographique

Bogève, petite commune rurale (7km²) de moyenne montagne en Haute-Savoie, porte Sud-Est de la **Vallée Verte** sur l'axe Viuz en Sallaz –Thonon mais aussi naturellement et historiquement tournée vers le **Faucigny**. Ce petit territoire rural est devenu dès les années 30 (construction du premier remonte-pente) la station de « plein air » des villes proches : Annemasse et Genève. Actuellement, Bogève fait partie de la station de ski des Brasses (domaines alpin et nordique) avec trois autres communes : Onnion, Viuz en Sallaz et St Jeoire.



(Source : Le petit colporteur 2013)

1.2 Situation administrative



La commune fait désormais partie du grand **canton de Sciez** après avoir été depuis 1860 une des huit communes du canton de Boège. Depuis le 1^{er} Janvier 2010, c'est aussi une des communes de la **Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV)** dont les limites se confondent avec l'ancien canton de Boège.

Une particularité à signaler : la compétence « École maternelle » relève de la CCVV. L'ancien SIVOM de la Vallée Verte avait en

charge une école maternelle intercommunale regroupant 5 des 8 communes c'est donc

logiquement que la nouvelle entité a choisi de garder cette compétence optionnelle.

1.3 Situation démographique

La commune de Bogève compte 1 095 habitants au 01/01/2015.

Le Conseil Départemental de la Haute Savoie a dressé un **Portrait de territoire** à l'automne 2014. Voici ci-après le portrait démographique de Bogève tiré de ce travail.

La population de Bogève a augmenté de 33% en quinze ans.

Cette augmentation s'explique par le renouvellement naturel de la population mais aussi par la situation géographique : les personnes reviennent vers le rural pour le cadre de vie. De plus, la commune reste proche des grandes villes et proche de la frontière Suisse. 27.2% de la population a moins de 20 ans en 2010.

POPULATION

Evolution de la population

Année	Population du périmètre	Densité (hab./km ²)	% dans le département	Population Haute-Savoie
1990	675	96,43	0,12%	568 266
1999	830	118,57	0,13%	631 679
2013	1 112	158,86	0,14%	787 473

Sources : INSEE, TERRACTEM

dont commune rurale :

Source : Conseil Général

	1990-1999	
	Taux de croissance	Taux de croissance annuel
Périmètre	22,96%	2,32%
Département	11,16%	1,18%
1999-2013		
Périmètre	33,98%	2,11%
Département	21,50%	1,40%

Sources : INSEE, TERRACTEM

Données démographiques

De 1990 à 1999	Naissances	Décès	Tx natalité (%)	Tx mortalité (%)	Solde naturel	Solde migratoire
Périmètre	112	44	16,54	6,50	68	87
Département	74 340	38 204	13,77	7,08	36 136	27 257

Source : INSEE

De 1999 à 2012	Naissances	Décès	Tx natalité (%)	Tx mortalité (%)	Solde naturel	Solde migratoire
Périmètre	121	57	15,58	6,52	64	218
Département	89 677	46 152	16,02	8,25	43 525	92 269

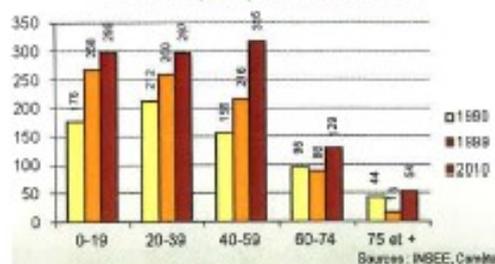
Sources : INSEE, TERRACTEM

Population par âge

Tranche d'âge	Périmètre		Département	
	1990	2010	1990	2010
0-19	25,7%	27,2%	27,6%	25,6%
20-39	31,0%	27,1%	32,2%	26,2%
40-59	22,8%	28,9%	24,2%	28,4%
60-74	14,0%	11,8%	10,7%	12,8%
75 et +	6,4%	4,9%	5,3%	6,9%

Sources : INSEE, Corète

Structure par âge de la population



Sources : INSEE, Corète

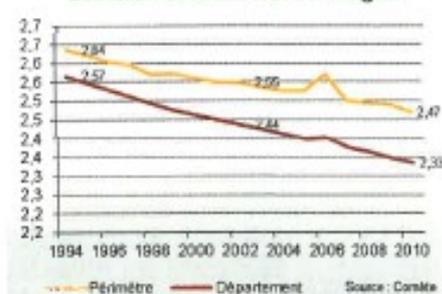
Migrations résidentielles de la population de plus de 5 ans (entre 2003 et 2008)

	Arrivées sur le territoire	Départs du territoire	Solde
Pas de déménagement	704		
Reste de la commune	48		
Reste du périmètre	0		
Reste du département	148	115	33
Reste de la région	20	24	-4
Reste de la France	44	2	42
Etranger	16	-*	-*
Total	228	141 *	-*

* Départs à l'étranger non comptabilisés

Source : INSEE

Evolution de la taille des ménages



Source : Corète

1.4 Situation économique

Les activités économiques principales sont l'agriculture, l'artisanat et le tourisme.

La majeure partie des 558 actifs de la commune travaille à l'extérieur de la commune. Bogève compte entre autres 200 travailleurs frontaliers.

1.5 Équipements collectifs et services aux personnes

Bogève ne dispose pas de pléthore d'équipements collectifs : une salle polyvalente, une bibliothèque, une salle de cantine, une de garderie, une salle périscolaire (TAP) et une petite salle « informatique ». La priorité est donnée aux enfants pour l'utilisation de ces salles les jours de classes et lors des TAP.

Les équipements collectifs de la CCVV ne peuvent être utilisés en raison de l'éloignement.

Nous disposons aussi d'un terrain de foot et surtout la nature est à notre portée et offre un très large domaine d'activités que nous avons déjà exploité cette année pour le plus grand bonheur des enfants.

Un nouveau groupe scolaire va voir le jour (pour la rentrée 2017) et offrira d'autres opportunités de locaux.

1.6 Acteurs dynamiques du territoire

Bogève a un tissu associatif riche (10 associations) qui répond aux besoins de ses habitants. Nous le retrouvons dans différents domaines (le sport, l'enfance, la culture) ce qui permet de favoriser la socialisation des Bogévans et en particulier des petits Bogévans. Il existe aussi des associations intercommunales qui offrent des activités variées : culturelles, sportives et de services.

Nous avons fait appel à différentes associations l'année dernière pour intervenir au sein des TAP [(accompagnateur de moyenne montagne, foyer nordique, associations de parents d'élèves (La Ruche et La Montagne), Lire et faire lire, La Stéphanoise ...)] et le projet est d'amplifier cette collaboration au fil du temps pour rendre les enfants acteurs de leur village aujourd'hui mais aussi Demain.

1.7 Ecole existante et répartition des élèves

Sur la commune, il y a une école de 5 classes dont les effectifs sont globalement stables depuis 3 ans. Les 2 classes maternelles (54 élèves) qui relèvent de la compétence de la CCVV et 3 classes élémentaires (70 élèves).

Il n'y a pas de transports scolaires pour cette école primaire.



2. Situation existante au 31 juin 2014

2.1 Les organisateurs du temps de l'enfant

Organisé par la commune / autre organisme	Mode d'inscription	Organisation et horaires
Accueil périscolaire : Matin et soir.	Ouvert à tous, inscription par les familles	7h/8h20 16h15/19h Le jeudi soir 16h30/19h
Restauration Scolaire	Ouvert à tous, inscription par les familles	11h45/13h20 Le jeudi 11h30/13h30
TAP	Ouvert à tous, inscription par les familles	Le jeudi 13h30/16h30
Accueil de loisirs les mercredis MJCI	Ouvert à tous, inscription par les familles	Le mercredi après-midi et les vacances scolaires
Activités pédagogiques complémentaires / Éducation nationale	Enfants ciblés par les enseignants	Variables suivant les classes

Le PEDT vise à rassembler tous ces partenaires pour un respect optimal du temps de l'enfant.
(Des règles communes, des projets en liens...)

2.2 Les personnes et les conventions

Après une réflexion conduite tout au long de l'année scolaire 2013/2014 (cf. Annexe 1 le projet élaboré lors de la demande d'expérimentation en Juin 2014) nous avons choisi d'embaucher un coordinateur à trois communes afin de mutualiser les ressources et garantir la bonne mise en œuvre des TAP.

Cette embauche est reconduite pour les années à venir sur 2 communes. La coordinatrice a un rôle très important qui compte de multiples facettes :

- ✓ Créer des projets d'animations en lien avec les acteurs du temps de l'enfant
- ✓ Mise en place d'outils d'évaluation du PEDT
- ✓ Organisation de l'après-midi des TAP et prise en charge des groupes (Animation)
- ✓ Contacts avec les animateurs
- ✓ Communication aux parents, aux élus, aux partenaires et aux enseignants
- ✓ Préparation, animation et bilans des mini-COPIL de la commune
- ✓ Travail au sein du COPIL intercommunal. (Cf. Instance de pilotage)
- ✓ Réunions entre les coordinateurs des différentes écoles

2.3 Les partenaires du PEDT

Les partenaires sont nombreux sur la commune et l'intercommunalité:

- Les associations locales
- La maison des jeunes et de la culture de Viuz en Sallaz
- La communauté de communes de la Vallée Verte (CCVV)
- Les communes
- Le personnel périscolaire
- L'école

3. Instances de pilotage

Des comités de pilotage assurent le suivi du PEDT :

- **Un COPIL à l'échelle de la commune** : composé de représentants des temps périscolaires, d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, de représentants d'associations.
Il sera mis en place 3 fois dans l'année ou plus en cas de nécessité.
- **Un COPIL à l'échelle intercommunale** : composé de représentants de quatre communes (2 élus, 2 enseignants, 1 parent d'élève par commune) + les coordinateurs des TAP.
Le coordinateur enfance jeunesse et des représentants de la MJC les Clarines participent également à ces rencontres.
- Les coordinateurs des TAP préparent ces COPIL et se rencontrent afin d'échanger sur leurs différentes pratiques sur le terrain.

Un travail est aussi élaboré en lien avec la CCVV (Communauté de communes de la Vallée Verte).



4. La nouvelle organisation

3.1. Les nouveaux horaires de l'école

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie du matin	7h00 – 8h20	7h00 – 8h20	7h00 – 8h20	7h00 – 8h20	7h00 – 8h20
École	8h20 - 11h45	8h20 - 11h45	8h20 - 11h30	8h20 - 11h30	8h20 - 11h45
Cantine	11h45 – 13h20	1h45 – 13h20	Accueil de loisirs intercommunal	11h30 – 13h30	11h45 – 13h20
École	13h20 – 16h15	13h20 – 16h15		13h30 – 16h30	13h20 – 16h15
TAP					
Garderie du soir	16h15 – 19h00	16h15 – 19h00		16h30 – 19h00	16h15 – 19h00

Ces nouveaux horaires ont été fixés dans le cadre de l'expérimentation de 2014 (validée en Aout 2014 par les services de l'inspection académique) en tenant compte de l'allongement de la matinée et en permettant, grâce aux deux matinées de 3h, la mise en place des APC.

Plusieurs organisations sont possibles pour les enfants et leurs parents. Les enfants sont toujours transmis d'un responsable à un autre depuis le même lieu, la cour de récréation. Pour les enfants inscrits à la garderie les jours des TAP : ils sont récupérés par les animatrices dans la cour de l'école et emmenés sur le lieu de la garderie. (Cf. annexe n°2 règlement intérieur)

3.2. Les temps périscolaires

a) La garderie périscolaire

- La garderie accueille les enfants le matin et le soir.
- Deux animatrices sont présentes pour accueillir les enfants. Elles sont à leur écoute et proposent différents espaces (jeux de société, activités manuelles, jeux sportifs, temps calmes...) pour répondre aux besoins des enfants.
- L'équipe communique avec le coordinateur des TAP afin de faire du lien entre les deux temps périscolaires.



b) Les TAP

- Les TAP se déroulent tous les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30. Les activités sont organisées en deux temps de 1h30.
- Les activités des TAP sont organisées conjointement par l'équipe municipale et le coordinateur qui se charge d'établir un programme pour l'année (Cf annexe n° 3 bis) et de déterminer des thèmes par période (Cf annexe. n°3 Projet animations 2015-2016).
- Les activités proposées varient en fonction des périodes (5 périodes dans l'année scolaire). Chaque activité est proposée si possible pendant deux périodes afin de permettre à un maximum d'enfants d'y participer. Nous proposons un panel d'activités variées : culturelles, manuelles, sportives...des temps calmes sont également proposés dans le respect du rythme de l'enfant.
- Les activités sont encadrées par des animateurs techniciens (danse, biathlon, musique...), une animatrice BAFA et la coordinatrice des TAP.
- La coordinatrice a établi un projet de fonctionnement (cf. annexe n° 4)

5. Les axes de développement du PEDT

Le PEDT est l'outil qui permet de mettre en cohérence l'ensemble des temps de l'enfant à travers des objectifs communs à tous les acteurs de ces temps, mais avec des outils différents.

4.1. Les axes du projet d'école de la commune

- Amélioration de l'efficacité de l'enseignement
 - Donner une cohérence aux apprentissages
 - Intégrer les TUIC dans les apprentissages
 - Ouvrir les élèves aux différents domaines culturels (Projet RREVV)
 - Faire acquérir aux élèves de réelles connaissances culturelles et artistiques
 - Améliorer les conditions d'exercice de l'EPS et utiliser les ressources locales
 - Réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers
 - Vie scolaire (relations, école/famille, communication, partenariat
 - Développer les échanges avec les partenaires de l'école (parents, mairie...)
- (cf. annexe n° 5 Projet de l'école)



4.2. Les objectifs développés par le PEDT

La commune de Bogève souhaite travailler autour de trois axes :

Axes de développement : Respect du rythme et des besoins de l'enfant

Constat :

La réforme a mis l'accent sur l'importance du respect du rythme de l'enfant. L'enfant accumule de longues journées en passant par différents acteurs (garderie, école, cantine, TAP).

Il a une meilleure acquisition le matin et donc plus de difficultés de concentration en fin de journée.

La commune a choisi d'augmenter le temps de travail en matinée pour les raisons évoquées. Néanmoins l'après-midi libérée a été choisie pour des raisons de qualité des activités et de moyens:

Un réel temps d'activité (45 min nous semblant trop court)

mutualisation d'une coordinatrice avec une autre commune

accessibilité aux différentes salles nécessaires pour accueillir les enfants

Possibilité de mettre en place des temps calmes

Ce choix fait suite au décret Hamon du 07 mai et d'une expérimentation possible.

C'est pour cela que la commune de Bogève a fait le choix de libérer les enfants une demi-journée : le jeudi après-midi. La commune n'a pas en charge les maternelles mais travaille en lien avec la Communauté de communes de la Vallée Verte (CCVV) et les différents partenaires.



Problématique :
Comment permettre à l'enfant d'avoir un développement harmonieux au cours de sa journée en collectivité ?



Apprendre à l'enfant à identifier ses besoins, ses limites, pour qu'il puisse choisir



Permettre à l'enfant d'avoir des temps de repos



Proposer des lieux d'accueil adaptés

Objectifs	Actions			
	TAP	Ecole	Garderie périscolaire	Cantine
Apprendre à l'enfant à identifier ses besoins pour qu'il puisse choisir	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un fonctionnement adapté où l'enfant découvre et fait le choix de son activité - Mise en place de temps de bilan avec les enfants - Mise en place d'un temps d'activité où l'enfant propose des activités ou des jeux et les fait vivre aux autres 		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de petits ateliers différents ou l'enfant fait le choix de son temps libre 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer différents espaces à l'enfant (jeux extérieurs, espaces ludiques, bibliothèque...)
Permettre à l'enfant d'avoir des temps de repos	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps de lecture et d'espaces ludiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps de sieste pour les maternelles - Adapter les emplois du temps aux nouveaux horaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de coins calmes, repos, lecture - Activités de détente 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'espaces ludiques dès la fin du repas - Mise en place d'un temps sieste dès la fin du repas
Proposer des lieux d'accueil adaptés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des enfants de salles et de matériel adaptés à l'âge des enfants - Mise en place d'une équipe d'encadrement qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des enfants de salles et de matériel adaptés à l'âge des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des enfants de salles et de matériel adaptés à l'âge des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des enfants de salles et de matériel adaptés à l'âge des enfants

Axes de développement : L'enfant au cœur du territoire

Constat :

Bogève est riche de son tissu associatif. Beaucoup d'événements et de manifestations sont mis en place sur la commune. Néanmoins, la place des enfants nous semble à développer. En effet, les enfants ne participent pas ou très peu aux différents événements.



Problématique :

Comment favoriser l'investissement des enfants sur leur territoire ?

Permettre aux enfants de participer à la vie de la commune

Permettre l'apprentissage du Vivre ensemble

Valoriser l'enfant sur son territoire

Découverte de nouvelles activités et partage de celles-ci

Travailler en lien avec le réseau rural. (cf pièces jointes)

culturelle
istique

Favoriser la multiplicité des intervenants

re
ement. adaptés

Objectifs	Actions			
	TAP	Ecole	Garderie périscolaire	Cantine
Permettre aux enfants de participer à la vie de la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en lien avec les associations locales - Créer des rencontres intergénérationnelles - Participer aux différents évènements culturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de carte de vœux pour « les colis de Noël » pour les aînés - Réalisation d'une fresque sous les préaux de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en lien avec les associations locales (Marché de Noël, Vente de fleurs) 	
Permettre l'apprentissage du Vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de règles communes - Mise en place de règles de vie sous forme de jeux - Mise en place de jeux de coopération et de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités d'écoute des élèves - Mettre en place des règles communes (classe, cour...) - Mettre en place des ateliers d'entraide et de partage 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de règles communes - Mise en place de jeux d'écoute et d'entraide 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un règlement pour les enfants - Mise en place de règles communes - Mise en place d'un fonctionnement où les grands viennent en aide aux petits (habillage)
Valoriser l'enfant sur son territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de spectacles (danse, théâtre) - Mise en place d'expositions et de moments conviviaux avec les parents - Invitation des élus, de la presse, de l'école, des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la fête de l'école, spectacle des enfants - Invitations des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition photos des activités de la garderie - Création de décorations de Noël pour la vente au Marché de Noël 	



Axes de développement : Ouverture culturelle, sportive et artistique

Constat :

Malgré un tissu associatif riche sur la commune et les communes voisines (MJCI, écoles de musiques intercommunales...), nous constatons que tous les enfants n'ont pas accès aux mêmes loisirs. Les causes probables : l'éloignement, certains choix familiaux, des difficultés financières ou encore la non-disponibilité des parents.



Problématique :

Comment offrir à tous les enfants une découverte du monde de la culture ?



Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités



Travailler en lien avec le Réseau Rural de la Vallée Verte (cf. annexe n°6)



Favoriser la multiplicité des intervenants

Objectifs	Actions			
	TAP	Ecole	Garderie périscolaire	Cantine
Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un jardin potager - Mise en place d'ateliers photo et cinéma - Mise en place d'activités scientifiques - Mise en place d'activités autour de l'expression (graphisme, dessin, théâtre, danse, musique...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des TUIC (Technique Usuelle d'Information et de Communication) - Obtention du B2i (Brevet Informatique et Internet) - Mise en place de cours d'anglais - Formation aux premiers secours (APS) 	Mise en place d'activités manuelles diverses et variées	Proposer des jeux différents après le repas
Travailler en lien avec le RREVV (cf. annexe n°6)	- Adapter notre projet chaque année en suivant les thèmes du RREVV	- Adapter notre projet chaque année en suivant les thèmes du RREVV		
Favoriser la multiplicité des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appel à des intervenants qualifiés dans un domaine différent chaque année (accompagnateur de montagne, archéologue, danse, musique, sport...) - Mettre en place une organisation permettant à chaque enfant de participer à l'activité 	Faire appel à des intervenants qualifiés dans un domaine (ski, piscine, Télémarch...)		

6. L'évaluation des axes de développement

Axes de développement	Objectifs	Critères d'évaluation	Moyens d'évaluation
Respect du rythme et des besoins de l'enfant	Apprendre à l'enfant à identifier ses besoins, ses limites pour qu'il puisse choisir	<ul style="list-style-type: none"> -Taux d'encadrement moyen sur chaque période. - Fréquence de changement d'activité des enfants - Satisfaction des enfants. - Satisfaction des animateurs dans la mise en place de leurs activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistique (activités) - Retour des enfants en fin d'activité - Questionnaires (animateurs / enfants/parents) (cf. annexe n°7)
	Permettre à l'enfant d'avoir des temps de repos		
	Proposer des lieux d'accueil adaptés		
Les enfants au cœur du territoire	Permettre aux enfants de participer à la vie de la commune	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'intervenants associatif du territoire durant les TAP. - Nombre de manifestations extrascolaires auxquelles les enfants participent par l'intermédiaire des activités périscolaires. - Satisfaction des enfants vis à vis des activités liées au territoire. - Participation des familles aux événements locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistique (nombre d'associations intervenant sur les TAP) - Statistique (nombre d'évènements dans lesquels les TAP ont joué un rôle) - Mesure de l'investissement des parents d'élèves dans la vie de la commune. (qualitatif) -Comptage lors des manifestations -Retours des familles - Articles de presse -Bulletin municipal -Questionnaire enseignants -Expositions
	Permettre l'apprentissage du vivre ensemble		
	Valoriser l'enfant sur son territoire		
Ouverture culturelle, sportive et artistique.	Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des activités d'une année sur l'autre. - Nombre d'acteurs différents dans le cadre des activités périscolaires (enseignants, intervenants, bénévoles, parents, élus, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistique (nombre d'intervenants différents sur l'année) - Statistique (changement d'activité d'une année sur l'autre) - Statistique (nombre d'interventions en lien direct avec le RREVV)
	Favoriser la multiplicité des intervenants		

PEDT élaboré par :
La coordinatrice
Les élus de la commission enfance

En lien avec :
L'école de la commune
Le personnel périscolaire

Validé au conseil municipal du

Découverte de nouve
e et partage de ce

ser la multiplicité
s intervenants re
ement. adaptés

Lu et approuvé le 14/10/2015

Le maire
Patrick CHARDON

L'adjointe aux affaires scolaires
Jacqueline ROCH

ANNEXES

- ✚ **Annexe 1 : Projet d'expérimentation Juin 2014**
- ✚ **Annexe 2 : Règlement intérieur TAP**
- ✚ **Annexe 3 : Projet d'animation 2015/2016**
- ✚ **Annexe 3bis : Programme des TAP 2015/2016**(à destination des parents et enfants)
- ✚ **Annexe 4 : Projet de fonctionnement TAP**
- ✚ **Annexe 5 : Projet d'école**
- ✚ **Annexe 6 : Projet Réseau Rural**
- ✚ **Annexe 7 : Questionnaire**